



Résidus domestiques dangereux (RDD)

Vous pouvez vous départir de vos contenants de **peinture et solvant, de vos vieilles piles sèches et au mercure (rechargeables ou non), d'huiles usées**, en emportant ceux-ci au centre Multiculturel sis au 70, rue Principale et ce durant les heures d'ouverture du bureau municipal qui sont du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Tous ces produits seront traités de façon écologique.

Liste des produits acceptés/ non acceptés

Produits acceptés

- Peintures vendues :
 - soit dans les commerces de détail (contenants de 100 ml et plus)
 - soit dans les commerces en gros (contenants de moins de 170 litres pour fin architecturale seulement)
- Liste, non exhaustive, des catégories de peinture visées :
 - apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre)
 - peintures à métal ou antirouille
 - peinture aluminium
 - teintures
 - vernis
 - laques
 - produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acryliques pour entrées de garages)
 - peintures de signalisation (celles disponibles dans des commerces de détails)
- Liste des huiles
 - huile à friture
 - huile moteur essence et filtres usagés
- Les piles
 - Piles sèches et au mercure
- Les ampoules
 - Les ampoules fluocompactes
 - Les tubes fluorescents



Produits non acceptés

- Peintures conçues pour usage artistique
- Apprêts et peintures pour usage industriel :
 - utilisés à l'intérieur d'un processus de fabrication ou dans des usines
 - à séchage rapide et à 1 ou 2 composants, utilisés à l'intérieur d'un processus de fabrication, dans des usines, ou pour peindre des véhicules, en usine ou dans des ateliers de peinture (garages, carrossiers, concessionnaires de véhicules, etc.)
 - contenant des pesticides
 - anti-salissure
- Peintures de signalisation (achetées dans des commerces de gros)
- Solvants et diluants

- Adhésifs
- Goudrons et scellants à base de goudron
- Stucco
- Tout autre produit ne faisant pas partie de la famille des apprêts

Autres RDD...

En ce qui a trait aux autres résidus dangereux tel que **acides, batteries d'auto, détecteurs de fumée, pesticides, aérosols divers – bonbonnes de propane, essence, produits nettoyants et chimiques, produits pharmaceutiques, chlore en granule (piscine)**, le comité d'hygiène du milieu travaille présentement à organiser une collecte spéciale des RDD. La date n'a pas encore été établie. Une fois que celle-ci sera déterminée, nous vous communiquerons la date, l'heure et l'endroit où celle-ci aura lieu. Entre temps, certains commerçants de la région récupèrent certains produits tel que les batteries d'auto, bonbonnes de propane et produits pharmaceutiques etc., informez vous auprès d'eux afin de connaître les programmes offerts.

Les Pneus...

Les pneus déjantés (sans les "rims") peuvent être emportés chez un des deux garagistes locaux. Plusieurs commerçants de la région récupèrent aussi les pneus usés. Informez-vous lorsque vous achèterez de nouveaux pneus.

Les pneus ne vont pas dans les fossés!

Aidez-nous à conserver un environnement propre...

Toutes les peintures, teintures, vernis, enduits et autres produits similaires sont considérés comme des résidus domestiques dangereux. Ils ne doivent, en aucun cas, être mis à la rue avec les ordures ménagères.

